

# PROCEDURE « ACHATS ET SOUS-TRAITANCE »

Code	PRO-05	
Version	D	
Date	27/07/2016	

### **Validation**

Noms & prénom	Fonction	Date	signature
M. HAMMADI Mohamed	PDG	24/11/2016	Mr HAMMADI Mohamed

## Suivi des modifications

Version	Date	Modifications	
А	30/04/2012	Création de la procédure	
В	23/09/2013	Nouvelle organisation de l'entreprise	
С	11/05/2016	Prise en charge des constats d'audit	
D	27/07/2016	Refonte SMI – passage nouvelles version	

Code procédure : PRO-05	Version : D	Date : 27/07/2016
code procedure . PRO-03	version . D	Date . 27/07/2010

### 1. Objet

La présente procédure a pour objet de définir les étapes nécessaires au bon déroulement d'une opération d'achat et d'assurer la maîtrise des fournisseurs de COSIDER Construction.

### 2. Domaine d'application

Cette procédure s'applique à toute opération de sous traitance ou d'achats de matière première, agrégats, moyens de production et investissements, initiée par COSIDER Construction.

### 3. Documents de référence

- Demande d'achats
- Procédure de passation des commandes de Juin 2015

### 4. Terminologie & définitions

### 4-1: Définitions:

- <u>Fournisseur</u>: Personne physique ou moral qui fournit un bien, produit ou équipement à Cosider Construction.
- <u>Données d'achats</u>: Informations telles que spécifications techniques, quantitatives, qualitatives et délai permettant d'identifier avec précision le produit à acheter.
- <u>Sous Traitant</u>: Personne physique ou morale qui fournit des prestations à COSIDER Construction.

### 4-2: Abréviations

Dans le langage courant à COSIDER Construction, les abréviations suivantes sont utilisées pour désigner :

• **CDC**: Cahier des Charges

• **AO** : Appel d'Offres

• TCO: Tableau Comparatif des Offres

### 5. Responsabilités

Le Responsable de la structure pocurement et sous traitance est chargé de veiller au respect des dispositions de la présente procédure. Tous les acteurs du processus sont tenus de l'application stricte de son contenu.

### 6. Contenu

### 6.1. Expression et étude du besoin

Le besoin est exprimé par divers enregistrements selon le cas :

- a. demande d'approvisionnements (DA) ou bon de commande (\*) : matières premières, bureautique, matériaux
- b. courrier: investissements (matériels, équipements, ...)
- c. demande titre de transport : billet d'avion
- d. demande d'autorisation sous-traitance : prestation de travaux ou services et études y compris les locations.

	., , _	D : 07/07/0046
Code procédure : PRO-05	Version : D	Date : 27/07/2016

À la réception du besoin ainsi formulé, une étude est faite par les services achats et sous-traitance selon la nature.

### • Matières premières, bureautique, matériaux, ...:

Si disponible, des cessions sont envisagées entre les chantiers. Sinon, la DA est validée.

### • Investissements (matériels, équipements, ...):

Le besoin doit être validé par le CA.

#### Billet d'avion

Le besoin est validé par la hiérarchie et la DAG.

### • Prestation de travaux ou services et études y compris les locations

Le besoin est validé par les directeurs centraux ou le PDG selon le montant.

### 6.2. Evaluation et sélection du fournisseur/sous-traitance

Le fournisseur est évalué et sélectionné à partir du fichier fournisseur de la filiale ou du groupe sur la base de ses qualifications. Dans le cas où le fichier fournisseur de la filiale ou du groupe ne répond pas aux besoins demandés, il est procédé à la prospection d'autres fournisseurs qu'il faudrait intégrer dans les fichiers de l'entreprise et du groupe.

Dans tous les cas, il est procédé au lancement d'une consultation ou un avis d'appel d'offres conformément aux dispositions prévues dans la procédure du groupe (Juin 2015). D'autres modes de passation sont également prévues dans la même procédure selon le cas.

Le fournisseur est évalué sur la base des critères mentionnés dans le CdC ou bon de commande selon le cas. Un TCO est établi et un fournisseur est sélectionné.

Lors des achats par bon de commande, le demandeur doit préciser **les critères de choix** du produit en passant par les trois factures pro-forma.

Des enregistrements sont établis :

- PV d'ouverture
- PV d'évaluation
- TCO
- PV d'analyse
- Contrat ou bon de commande

Code procédure : PRO-05	Version : D	Date : 27/07/2016

### 6.3. Opération d'achat produit/prestation

Il s'agit de réaliser le contrat ou bon de commande. Les contractualisations sont régies par la procédure interne de passation de commandes.

#### a- Produits:

Des enregistrements des commandes sont suivis par le biais du registre de commandes. Les réceptions sont organisées contradictoirement entre l'acheteur et le demandeur par un bon de réception et tout écart quantitatif ou qualitatif fait l'objet d'un traitement par une fiche de non conformité.

Les fournisseurs sont évalués semestriellement et le fichier est mis à jour en tenant compte des notations obtenues. Une copie de cette évaluation doit être transmise à chaque fournisseur.

### b- Prestations:

Les prestations sont suivies en continue et évaluées trimestriellement. Les contrôles des prestations de travaux sont régis par la procédure de gestion du plan de contrôle. Des fiches de contrôle et d'évaluation servent de traçabilité.

Selon le cas la réception des prestations se fait soit par des PV de réception provisoire et définitive, soit par un « service fait ».

### 6.4. Réévaluation du fournisseur/prestataire

#### a. Fournisseur:

L'ensemble de nos **fournisseurs** est réévalué **semestriellement** sur la base des critères définis par la fiche de réévaluation. Le fichier fournisseur est tenu systématiquement à jour.

#### b. Prestataire:

Le prestataire est réévalué trimestriellement moyennant une fiche de réévaluation des sous-traitants. Le fichier des sous-traitants est mis à jour systématiquement.

Les prestataires des études sont réévalué semestriellement moyennant une fiche de réévaluation des bureaux d'études externes

A l'issue de la réévaluation (fournisseur et prestataire), une liste noire peut être établie. Toute élimination est validée par le PDG.

Code procédure : PRO-05	Version : D	Date : 27/07/2016
-------------------------	-------------	-------------------

## 7. Liste des enregistrements

N°	Intitulé de l'enregistrement	Codification
01	Demande d'approvisionnements	Spécimen
02	Bon de commande	Spécimen
03	Demande titre de transport	Imprimé
04	Demande d'autorisation sous-traitance	Courrier
05	Consultation	Courrier
06	Avis d'appel d'offres	Imprimé
07	tableau comparatif des offres	Spécimen
08	Cahier de charges	Document
09	PV d'ouverture	PRO-05-ENR-01
10	PV d'analyse	PRO-05-ENR-02
11	Registre de commandes	Document
12	Bon de réception PRO-0	
13	Fiche traitement du PNC PRO-12-E	
14	Fiche de contrôle CES	PRO-09-ENR-09-18
15	Fiche d'évaluation des fournisseurs	PRO-05-ENR-04
16	Fiche d'évaluation des sous-traitants PRO-05-ENF	
17	PV de réception provisoire sous-traitants PRO-04-ENI	
18	PV de réception définitive sous-traitants PRO-04-ENR-0	
19	Fiche fournisseur PRO-05-ENR-06	
20	Fiche d'évaluation des bureaux d'études externes	PRO-05-ENR-07

<sup>+</sup> Enregistrements prévus dans les programmes SST et environnemental.



## Procès Verbal de commission d'ouverture des plis

# Séance N° .....Du ...../.....

L'an deux mille et le du mois de às'est tenue au
une réunion de la commission d'ouverture des plis, à l'effet de procéder à l'ouverture des plis pour l
sis à wilaya pôl
Ayant fait l'objet de
Le nombre de cahier des charges retiré est de
Le nombre de plis reçus est de Ouvert est de
Ce P.V compte pages.
La liste des soumissionnaires est indiquée dans <i>l'annexe n°1</i> .
• Plis conformes au cahier des charges (voir annexe n°1).
• Plis non conformes aux conditions de cahier des charges.
<del></del>
/
/
/
//
//
//
Page 01 / 09 Pages

Page ..... / ...... Pages

<u>Légende</u>: Oui= Remis, Non= Non Remis, NS= non signé, NL= non légalisé, NR= non renseigné, NC= Non concerné.



# Procès Verbal de commission d'ouverture des plis

Liste des signataires Séance N° ......Du ...../......

NOM DES PRESENTS	SIGNATURE	OBSERVATIONS

Page ..... / ...... Pages



# 

L'an deux mille Seize et le du mois de à s'est tenue au
une réunion de la commission d'ouverture des plis à l'effet d'examiner les documents
manquants demandés; pour du projet
sis <b>à</b> wilaya de pôle E
additivement à la séance $N^{\bullet}$
Ayant fait l'objet de
Ce P.V compte) pages.
La liste des soumissionnaires convoqués est indiquée ci-dessous.
Lors de cette séance il a été constaté ce qui suit :
Le nombre des soumissionnaires contacté est de, répondu est de
Le nombre des soumssionnaires conducte est de, repondu est de
/
//
/



# 

<b>N</b> °	Nom des soumissionnaires	Documents manquants demandés	Documents fournis
01			
02			
03			
04			
05			
06			



# Procès Verbal de la commission ouverture des plis

<u>Séance N° ...... DU .....</u>

NOM DES PRESENTS	SIGNATURE	OBSERVATIONS


Page ...../ ......Pages



# PV D'ANALYSE



Réf de la commande :

Nature du produit :

Fournisseur:

**C**: Conforme **NC**: Non conforme

Visa du Responsable Appro:

# **BON DE RECEPTION**

Désignation	Quantité	Quantité	Conform	Ohana al'ana	
du produit	demandée	reçue	С	NC	<b>Observations</b>

(\*): Conformité du produit est déclarée par rapport à sa fiche technique/contrat/CDC ....

Date de réception :

Visa du demandeur:



# FOURNISSEURS

Année :	S:	

Fournisseur:

**Commandes réf:** 

Opération	Critère Notation	Conformité 1 à 5 CP=10	Délais 1 à 5 CP=4	Réactivité 1 à 5 CP=4	Respect dispositions SST 1à 5	Respect dispositions ENV 1 à 5	Note pondérée sur 100	Observation
I	NO NP=NO*CP							
11								
Ш								

NO : Note obtenue NP : Note pondérée

CP : Coefficient de pondération

<u>Décision:</u>



# FOURNISSEURS

## **Barème de Notation:**

**Conformité**: 05 points

<u>Délais</u>: 05 points

Respect des délais : 05 points défalcation de 01 point par tranche de 07 jours de retard

### Réactivité : 05 points

Ce critère note la réactivité du fournisseur après sollicitation pour règlement d'un problème (panne, changement de produit, etc....)

• Inferieur a une semaine : 05 points

• Entre une semaine et 15 jours : 03 points

• Supérieur a 15 jours : 01 point

### Respect des dispositions SST : 05 points

Respect des dispositions SST sur site: 05 points Non-respect des dispositions SST sur site : 00 points

### Respect des dispositions ENV : 05 points

Respect des dispositions ENV sur site : 05 points Non-respect des dispositions ENV sur site : 00 points

### <u>Décision</u>: Si le total des points est :

• Supérieur a 70 points : fournisseur à maintenir

• Entre 50 et 70 points : fournisseur à surveiller

• Inferieur a 50 points : fournisseur à suspendre pendant 06 mois.

Si un fournisseur obtient une note égale a zéro dans l'un des critères, il sera suspendu pendant 06 mois.



# FICHE D'EVALUATION DES SOUS TRAITANTS

	Année : S :
Sous traitant :	
Pôle : NT :	

Critère	Conformités	Délai	Moyens	Respect des	Respect des	Note	Observations
Opérations	1 à 10	1 à 10	<b>engagés</b> 1 à 10	dispositions SST 1 à 10	dispositions environnementales 1 à 10	<b>obtenue</b> 5 à 50 ( C )	
I) N° Contrat Lot							
II)							
III)							
IV)							
V)							
TOTAL							

Nom et visa du directeur :



# FICHE D'EVALUATION DES SOUS TRAITANTS

### Critères de notation

**Qualité**: note maximale 10 pts: correspond à 0 NC. Défalcation de 1 pt pour chaque NC non levée.

**Délai**: note maximale 10 pts : correspond à 0 jrs retard.

Défalcation de 2 pts par tranche de (01) un mois de glissement (sauf s'il a un ODS d'arrêt).

Moyens engagés: min 70% des moyens prévus sont engagés

•  $\geq$  70% : 10 points.

Entre 70% et 50% : 07 pointsEntre 50% et 30% : 03 points

• ≤ 30% : 0 point

### **Respect des dispositions SST:**

• Port des EPI : 0/01/02

• 04 registres légaux : 0/01/02

Exploitation électricité : 0/01/02

• Comité inter entreprise : 0/01/02

• EPC: 0/1/2

0 : mauvais, 01 : moyen, 02 : bon

### **Respect des dispositions ENV:**

• Récupération des déchets : 0 : déchets non récupérés /05 : déchets récupérés

• Déversement : 0 déversement : 05 ; 01 cas de déversement : 0

Si le cumul des points C ≥ 25 : sous-traitant à maintenir.

Si le cumul des points  $10 \le C < 25$ : sous-traitant à surveiller.

Si le cumul des points C < 10 : mesure suspensive pour six (06) mois.



### FICHE D'EVALUATION DES BUREAUX D'ETUDES EXTERNES

Pôle : NT: Date d'évaluation:

Critéres	Notation			Argumentation de la note		
Criteres	В	В Му		Argumentation de la note		
Respect des délais de transmission des plans						
Lisibilité des plans et croquis						
Respect des du nombre d'exemplaires reçu						
Réactivité aux doléances de modifications						
Efficacité dans la résolution des problémes techniques						
Efficacité de la communication						
Total				TG: /60		

### Baréme:

**B**: 10 pts **My**: 05 pts **Mv**: 01pts

L'attribution des points se fait selon le tableau ci-joint

Si le total est ≤ 30; le pôle doit informer par écrit la direction générale pour actions.